

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

SG n° 91-131

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 06 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HUGENDBLER, Adjoint au Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

29 Novembre 1991

29 Novembre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. HUGENDBLER, CANDAU, GAVEN, Mme MONTRON, M. BOISNARD, Adjoint
MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAUGUIN par Mme MONTRON
M. MONNARD par M. RAULT

ABSENTS- EXCUSES : MM. MOST, Maire
MM. LE GUEUT, BERLAND et Mme LISION, Adjoint
MM. BARRIERE, MARCONI, MOULINEAU, REVOLAT,
SABATHIER, TAP, Conseillers

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 20
Nombre de Votants : 22

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Extension du Port de Plaisance
Mise en compatibilité du P.O.S.

Par arrêté en date du 1er AOUT 1991, Monsieur le Préfet de la Charente Maritime a prescrit une enquête publique portant sur diverses procédures relatives à l'extension du port et, notamment, la mise en compatibilité du POS avec le projet.

Le Conseil Municipal est donc amené, à l'issue de la procédure prévue à l'article R 123.35.3 du Code de l'Urbanisme, à se prononcer sur cette mise en compatibilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU le projet du POS,
- VU le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 25 Octobre 1991,
- VU le procès verbal de la réunion du groupe de travail en date du 5 Décembre 1991

D E C I D E

- D'émettre un avis favorable au projet de mise en compatibilité du POS avec l'extension du PORT DE ROYAN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

**Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 12 Décembre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan**

*Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général,*